



Remboursement frais d'entretien proposés par mail et non tenu

Par **kirikoo69**, le **18/10/2014** à **16:07**

Bonjour,

J'ai répondu favorablement à l'invitation d'une productrice qui me proposait que je la rencontre dans sa ville en prenant à sa charge les frais de transports (la proposition m'a été faite par mail). J'ai donc avancé les frais de transport et l'ai rencontré. Lorsque je lui ai fait parvenir les justificatifs SNCF, elle m'annonce : "je me suis renseignée concernant le remboursement de vos billets. Nous sommes légalement autorisés à le faire dans la mesure où la personne à rembourser travaille pour nous ; autrement dit, il faudrait que vous soyez sous contrat, dans le cadre d'une option pour un développement par exemple. Il faut donc que j'en parle en réunion de développement."

Je me permets de traduire son mail : elle propose désormais de me rembourser les frais à condition que je signe un contrat avec sa société afin de leur laisser mon sujet de film. Je trouve que c'est une façon détestable de tenter de me forcer la main, et compte tenu de la méthode, je ne souhaite évidemment pas signer (d'autres producteurs étant par ailleurs aussi intéressés). Par contre j'aimerais beaucoup porter plainte contre elle pour le fait qu'elle ne respecte pas son engagement écrit de me rembourser les frais de transport (elle travaille dans cette société depuis 2 ans et connaissait forcément le règlement -s'il existe réellement- avant de me faire sa proposition). Est-ce défendable? C